



A l'attention des parents d'élèves

Hantay, le 17 juillet 2017

Objet : Organisation du temps scolaire de l'école Jean Macé pour la rentrée 2017/2018

Madame, Monsieur,

Il y a quelques semaines, le Président de la République a annoncé que la réforme des rythmes scolaires, initiée en 2014 par la mise en place des TAP, ne serait maintenue que dans les communes qui le souhaitaient.

Notre commune a été confrontée à de nombreuses difficultés quant à l'organisation des TAP : problème de recrutement de personnels, manque de locaux suffisants, coût important pour une petite commune. C'est ainsi que, suite à la publication du décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, la commune a décidé en accord avec le conseil d'école de déposer une demande de dérogation auprès du DASEN (Directeur académique des services de l'Education Nationale) pour un retour à la semaine de 4 jours.

Concrètement, dès septembre 2017, les enfants scolarisés à Hantay n'auront plus d'école le mercredi matin et le temps scolaire sera organisé comme suit :

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
9H – 12 h	Classe	Classe	Classe	Classe
	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne
13H30 – 16h30	Classe	Classe	Classe	Classe

Afin de faciliter la vie des familles, la municipalité va réorganiser l'accueil périscolaire en proposant dès septembre 2017 :

- Un service de garderie :
 - les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 7h30 à 9h00.
 - les lundi, mardi, jeudi de 16h30 à 18h30.
 - le mercredi de 17h à 18h.
 - le vendredi de 16h30 à 18h.
- Un accueil de loisirs :
 - le mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h00.
- Un service de cantine du lundi au vendredi.

Espérant avoir répondu à vos attentes, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Jacques Montois

Maire de Hantay

